

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT (arrivé à 20 h 10), Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

Étaient absents excusés : Mme Céline ROUSSEAU, M. Anthony ARLOT (arrivé à 20h10 Point 2 « COMPTE DE GESTION 2020 »)

Assistait également : Mme Isabelle BAILLEUL, Conseiller aux Décideurs Locaux

Mme Isabelle BAILLEUL est partie après le point 6 de l'ordre du jour : VOTE DU BUDGET 2021

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Didier MÉZIL a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021
2. COMPTE DE GESTION 2020
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS
5. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
6. VOTE DU BUDGET 2021
7. DROITS DE PRÉEMPTION
8. DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS DE LA CCCP DISPOSITIF HELISMUR
9. DEMANDE FINANCIÈRE
10. TRAVAUX MAIRIE – CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNAEUR SPS
11. TRAVAUX PRESBYTÈRE – CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNATEUR SPS
12. TRAVAUX ATELIERS MUNICIPAUX – CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNATEUR SPS
13. ACQUISITION DE MATÉRIEL
14. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES
15. QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu des conseils de la Sous-Préfecture, il convient de modifier le plan de financement de trois délibérations qui ont été adoptées antérieurement. Afin de ne pas retarder l'étude des demandes présentées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter les trois points supplémentaires suivants à l'ordre du jour:

- * DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE AVEC MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET TRAVAUX LIES A L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
- * DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS AVEC UNE SALLE DE RÉUNION-RÉCEPTION - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
- * DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DES ATELIERS COMMUNAUX - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces ajouts à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021

Après lecture et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2021.

COMPTE DE GESTION 2020

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

M. Jacques AUGRIS s'est retiré après lecture du compte administratif. Il n'a pas participé au vote du compte de gestion ; celui-ci étant soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte de gestion 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de la séance. Madame Michelle CAILLAUD est élue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrêté ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus :	1 665 518,42
	Réalisé :	231 001,60
	Reste à réaliser :	146 219,12
Recettes	prévus :	1 665 518,42
	Réalisé :	253 761,54

	Reste à réaliser :	14 930,87
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses	prévus :	1 524 744,05
	Réalisé :	764 473,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	prévus :	1 524 744,05
	Réalisé :	1 766 034,09
	Reste à réaliser :	0.00
<u>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</u>		
Investissement :		22 759,94
Fonctionnement :		1 001 560,60
Résultat global :		1 024 320,54

Monsieur le Maire regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, sous la présidence de Madame Michelle CAILLAUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	1 001 560,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	108 528,31
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	893 032,29
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	22 759,94

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB, égal à la somme :

du taux départemental d'imposition de 2020 : 17,62 % pour la Vienne

et du taux communal d'imposition de 2020 : 10,01 %

soit un taux de référence de : 27,63 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux 2020.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2021 :

- ↳ Taxe foncière propriétés bâties : 10,01 % + 17,62 % soit 27,63 %
- ↳ Taxe foncière propriétés non bâties : 29,08 %

VOTE DU BUDGET 2021

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 136 324,45

Recettes : 1 267 612,70

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 672 903,03

Recettes : 1 672 903,03

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 282 543,57 (dont 146 219.12 de RAR)

Recettes : 1 282 543,57 (dont 14 930.87 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 672 903,03

Recettes : 1 672 903,03

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien référencé ci-après :

- ↳ Section D n° 1093 « 13 Route de Montmorillon »

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS DE LA CCCP DISPOSITIF HELISMUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- ↳ Décide de faire réaliser les travaux pour un coût de 1 628.85 HT.
- ↳ Approuve le plan de financement tel que présenté.
- ↳ Sollicite de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou le Fonds de concours dispositif Helismur qui correspondant à 50 % du reste à charge.

- ✚ Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DEMANDE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✚ émet un avis favorable à la demande d'aide financière présentée.
- ✚ Précise que l'aide de 160 € sera versée directement au praticien.

➤ TRAVAUX MAIRIE - CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNATEUR SPS

Après étude des différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient les propositions de :

- ✚ APAVE pour les missions Bureau de contrôle LP, LE, SEI et HAND et Coordonnateur SPS.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

➤ TRAVAUX PRESBYTÈRE - CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNATEUR SPS

Après étude des différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient les propositions de :

- ✚ APAVE pour les missions diagnostic amiante/plomb, Bureau de contrôle et Coordonnateur SPS.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

➤ TRAVAUX ATELIERS MUNICIPAUX - CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNATEUR SPS

Après étude des différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient les propositions de :

- ✚ APAVE pour les missions Bureau de contrôle, Coordonnateur SPS et diagnostic amiante.
- ✚ EG SOL pour l'étude de sol.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

➤ ACQUISITION DE MATÉRIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✚ décide d'acheter un conteneur EPP à chargement frontal Cambro de 126L et une plaque eutectique froide pour un montant TTC de 496.68 €.
- ✚ Précise que la dépense est inscrite en investissement au budget 2021

➤ MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES DANS LE CIVRAISIEN EN POITOU

L'inspection académique de la Vienne envisage la fermeture de plusieurs classes dans nos écoles maternelles et élémentaires.

Il est regrettable de constater que l'avenir de nos enfants et de nos écoles dans nos communes rurales est décidé à partir d'un calcul purement arithmétique tenant en compte certains paramètres comme le nombre d'enfants nouvellement inscrits et les effectifs actuels, ce qui définit un seuil minimum en deçà duquel la décision de l'inspection est de fermer une classe.

A aucun moment, il n'est pris en considération la qualité des infrastructures de l'école, les modalités pratiques d'accueil des élèves, les conditions de transport scolaire et de la restauration des enfants, ainsi que tous les efforts financiers des collectivités pour leurs écoles.

Dans une école rurale les élèves sont dans des classes moins chargées, cela permet d'aider les enfants à acquérir de l'autonomie, des attitudes et des compétences qui leur permettent de construire les apprentissages fondamentaux pour une réussite scolaire et éducative. Cela favorise aussi la cohésion des équipes pédagogiques avec des effectifs à taille humaine.

Cette fermeture est en contradiction avec l'article L111-1 du code de l'éducation qui stipule « *l'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonctions des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.....* ».

Ces fermetures de classes provoquent une dégradation de la qualité de l'enseignement avec une surcharge d'effectifs sur d'autres établissements. Il ne sera plus possible d'apporter aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage et cela aurait des conséquences désastreuses sur les plans pédagogique, scolaire et sociologique de nos enfants.

De plus, dans le contexte actuel que nous traversons et qui risque de se reproduire, ces écoles répondent à toutes les contraintes sanitaires aussi bien dans les classes, que dans les cantines. En voulant concentrer tous les enfants sur des pôles éducatifs surchargés, il sera de plus en plus difficile de répondre aux distanciations obligatoires et aux respects impératifs des gestes barrières dans des espaces réduits et confinés. De fait, il ne sera pas possible de répondre aux contraintes sanitaires exigées par l'Education Nationale.

Il ne faut pas oublier que l'école est un service de proximité important dans le critère de décision pour l'installation de nouvelles familles sur nos communes rurales. A travers ces décisions de fermeture de classes cela fragilise une fois de plus nos territoires ruraux.

Face à cette perspective,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- ✚ DE S'OPPOSER à cette décision,
- ✚ D'ALERter les services de la Préfecture de leur désagrément,
- ✚ DE S'ASSOCIER aux parents d'élèves.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LA MAIRIE AVEC MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ ET TRAVAUX LIÉS A L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✎ Décide de faire réaliser les travaux, en deux tranches, pour un coût total du projet estimé à 512 185 € HT soit 614 622 € TTC.
- ✎ Approuve le plan de financement tel que présenté.
- ✎ Sollicite de l'État une subvention au titre de la DSIL et de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou un fonds de concours pour la réhabilitation de la mairie avec mise aux normes accessibilité et travaux liés à l'économie d'énergie.
- ✎ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien ce projet.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS AVEC UNE SALLE DE RÉUNION-RÉCEPTION - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✎ Décide de faire réaliser les travaux pour un coût total du projet estimé à 204 000 € HT soit 244 800 € TTC.
- ✎ Approuve le plan de financement tel que présenté.
- ✎ Sollicite de l'État une subvention au titre de la DSIL et de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou un fonds de concours pour l'aménagement du presbytère en maison des associations avec une salle de réunion-réception
- ✎ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien ce projet.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DES ATELIERS COMMUNAUX - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✎ Décide de faire réaliser les travaux pour un coût total du projet estimé à 161 060 € HT soit 193 272 € TTC.
- ✎ Approuve le plan de financement tel que présenté.
- ✎ Sollicite de l'État une subvention au titre de la DSIL et le Département de la Vienne au titre de l'ACTIV'3 pour la réhabilitation et l'extension des ateliers municipaux
- ✎ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Serge GRIMAUD fait le point sur les travaux réalisés sur les chemins.

Pour le chemin des Pêcheurs, il a été vu avec la Famille Lafond afin de pousser la clôture pour que le tracteur puisse passer pour élarger plus large.

Madame Ginette BOUYER a présenté les affiches concernant le bruit qui seront installées au réfectoire afin de sensibiliser les enfants à l'intensité sonore générée au cours du repas.

Madame Nadine NEAUX informe que le journal « ZOOM sur Savigné » sera distribué dans les boîtes aux lettres courant avril suite à la validation de la Commission Communication.

Monsieur le Maire informe que :

- le Département a mandaté un bureau d'étude pour faire une analyse complète du Pont Napoléon.
- L'entreprise SIGNATURE a terminé les travaux de marquage au sol et les passages piétons sur la RD 148 et la Route de Montmorillon.
- L'entreprise ELAG OUEST a été mandatée par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour tailler les arbres de la Zone d'Activités des deux côtés de la Route de Niort.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.